

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 3 : "St-Antoine / Saint-Claude / les Carles"

**JEUDI 22 MARS 2012 à 18 heures,
Tennis Club**

Etaient présents :

Monsieur le Maire
M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué, président du quartier,
Mme SIRI, adjointe, présidente suppléante du quartier,
Mme GUILLEMARD, administrée, coprésidente du quartier,
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
Mme ANSELMI, adjointe,
M. GUIBOURG, conseiller municipal délégué,
Mmes GIBERT et ISNARD, conseillères municipales,
Mme CATINO, directeur général adjoint des services,
M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,
M. DUBOIS, chef de poste de la Police Municipale,
M. ILBERT, agent technique municipal,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusées :

Mme ETIENNE, coprésidente suppléante du quartier,
Mme SERRA, conseillère municipale.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la neuvième session des "comités de quartiers".

Avant d'examiner les différents sujets inscrits à l'ordre du jour, il tient à présenter officiellement Mme Christine GUILLEMARD, administrée, nouvelle coprésidente du quartier, ainsi que sa suppléante, Mme Gisèle ETIENNE, excusée et leur adresse tous ses remerciements pour leur collaboration aux côtés des élus.

FUTURS LOGEMENTS

Conformément aux engagements pris par la Municipalité, 182 logements locatifs pour actifs, ainsi que des places de parkings, seront livrés fin 2013 / début 2014, sur les trois sites dits du Couvent, de la Dalle des Lices et de l'ancien Hôpital.

POLE ENFANCE

Ce site regroupera l'ensemble des services de la petite enfance tels que la crèche, la cuisine centrale, le service scolaire municipal, le centre de loisirs sans hébergement, ainsi qu'une aire de jeux.

Les installations du chantier se mettront en place dans le courant du mois de juin pour un début des travaux dès septembre. Il est rappelé le coût de cette opération qui s'élève à plus de 6 millions d'euros.

SIGNALETIQUE DE LA ZONE

A la demande des riverains, la Ville a fait réaliser et poser, à l'entrée de la zone artisanale, un panneau indiquant les différentes voies et commerces du site. Dorénavant, chaque voie est officiellement dénommée.

FUTUR CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Ce projet permettra de reloger, dans un bâtiment neuf d'environ 700 m², la direction des services techniques, ainsi que le service municipal de la commande publique.

Deux niveaux de parkings souterrains seront créés. Un étage sera réservé aux véhicules municipaux (40 places), le second sera loué ou vendu en priorité aux riverains et commerçants de la zone (40 places).

La construction sera autofinancée à hauteur de 85 % par la vente du bâtiment situé actuellement en face des logements attribués aux gendarmes, accueillant les services techniques et d'un terrain municipal situé également dans la zone.

SANISSETTES

Cinq emplacements bénéficieront de nouvelles sanisettes automatiques, dont certaines avec accès pour les personnes à mobilité réduite, en application de la loi Handicap dont l'échéance d'application est fixée au 1^{er} janvier 2015.

Ces nouveaux équipements seront mis en place prochainement :

Place du XV^e Corps : 11 avril

Môle Jean Réveille : début mai

Pilon : 11 avril

Citadelle : intégration dans le cadre des travaux de réhabilitation du lavoir

Gare routière : fin mai
Parking du Port : 11 avril

Il est rappelé que des toilettes publiques existent déjà, quai de l'Epi.

L'entreprise DECAUX, prestataire, assurera l'entretien et le fonctionnement de ces sanisettes.

Les toilettes du cimetière seront prochainement rénovées.

ENVIRONNEMENT

Il est rappelé que les déchets dits D3E (déchets d'équipements électroniques et électriques) peuvent être déposés gratuitement tous les jours ouvrables sur l'aire de stockage, route des Salins.

Grâce à la collaboration des administrés, 6879 appareils ont été récupérés en 2011, dont, à titre d'exemple, 763 écrans d'ordinateurs.

CARREFOUR DE LA BOUILLABASSE

Une information est apportée aux participants concernant le projet de réaménagement en surface, par le Conseil Général, du carrefour de la Bouillabaisse, à titre d'expérimentation. Ce giratoire devrait être opérationnel pour juin.

PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Chemin des Tamaris

Plusieurs requêtes concernant cette voie sont formulées :

- remettre en place le panneau limitant la circulation à 30 km/h,
- refaire le marquage au sol,
- élargir le coussin berlinois,
- respecter le dispositif de nettoyage fixé au 3^{ème} jeudi du mois.

Les services interviendront pour refixer le panneau. Une campagne de peinture au sol est en cours, le secteur sera intégré. Quant à l'élargissement du ralentisseur, il n'est pas possible compte-tenu de la configuration de la voie et du respect des normes en la matière. Des "allumettes" seront donc installées afin d'empêcher les deux roues de circuler à grande vitesse sur les côtés de cet équipement.

Concernant le nettoyage du secteur, le dispositif arrêté et le plan de communication, restent inchangés. La fourrière est également mobilisée pour procéder à l'enlèvement des véhicules contrevenants.

Route des Carles

Les riverains sont satisfaits de la réalisation de deux ralentisseurs et sollicite la pose d'un équipement supplémentaire.

La configuration du site retenu ne permet pas cette réalisation (pente et virage).

A cette occasion, il est demandé la couverture du ruisseau sur une partie de cette voie particulièrement étroite.

Cette requête sera prise en compte dès que possible.

Antenne ORANGE

Certains riverains, représentant sept foyers, font part de leur inquiétude concernant le projet d'installation d'une antenne relai de l'opérateur Orange dans le secteur. Ils regrettent vivement le manque de concertation à ce sujet, notamment à l'occasion des précédentes réunions de quartiers.

Une demande de rendez-vous a été sollicitée auprès de Monsieur le Maire. Une procédure juridique a été lancée. Parallèlement, une pétition est en cours de signature et sera prochainement déposée au bureau de Monsieur le Maire.

Les riverains s'indignent également du fait que leur secteur est qualifié de "moins remarquable".

Les signataires de la lettre ont été reçus en Mairie par M. GUIBOURG et Mme CAPHAM, responsable du service de l'urbanisme.

La Ville a été consultée sur ce dossier uniquement pour sa partie urbanistique. Quant à l'avis défavorable prononcé par l'Architecte des Bâtiments de France, il n'a qu'une valeur consultative. Toutes les autorisations d'urbanisme ont été délivrées sous réserve du droit des tiers qui sont tout à fait en droit de formuler des recours.

Monsieur le Maire comprend tout à fait l'inquiétude et l'irritation des riverains mais rappelle qu'un véritable problème de télécommunications existe à certains endroits de la Commune, dont de nombreux usagers se plaignent. De plus, les élus n'ont aucune autorité dans ce domaine.

Les riverains sont toutefois rassurés sur le fait que leur quartier n'est en aucun cas moins remarquable que les autres secteurs de la Commune.

Curage des ruisseaux et ordures ménagères

Depuis environ deux ans, le pluvial situé route des Marres, à la limite de la Commune, n'est pas nettoyé. De plus, les poubelles qui étaient en place dans ce secteur ont été retirées.

Afin de limiter les dépôts sauvages, ces containers ont en effet été installés dans la zone artisanale, en face des logements attribués aux gendarmes. Toutefois, afin de faciliter la gestion des déchets par les riverains du secteur des Marres, des mises à disposition gratuite de containers de tri sélectif seront proposées.

Projet de délocalisation de la Cave Coopérative

Des précisions sont demandées concernant le projet d'installation de la cave coopérative route des Plages. Les riverains font part de leurs inquiétudes en matière de nuisances sonores et olfactives.

Monsieur le Maire informe les participants qu'il y a effectivement un projet de transfert de la cave de son site actuel vers un terrain de la route des Plages. Le bâtiment actuel qui date de 1908, n'est absolument plus aux normes et se trouve situé pratiquement en zone urbaine ce qui entraîne, notamment au moment des vendanges, d'importantes perturbations pour les usagers de la cave, les administrés et les visiteurs.

De plus, avec la construction des futurs logements, le caractère du secteur va être plus urbanisé et densifié.

Les gestionnaires de la cave ont donc décidé de construire un nouveau bâtiment d'une capacité plus importante qui permettra de faire évoluer la viticulture sur la Commune.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet privé et associatif mais qui relève de l'intérêt général et répond au maintien de l'environnement dans le cadre des espaces dédiés à l'agriculture.

Le bâtiment actuel sera vendu afin de financer une partie du nouveau projet.

La Ville souhaite soutenir et encourager ce projet privé car les élus considèrent très important le maintien de l'emploi et des surfaces viticoles sur le territoire communal.

Concernant les éventuelles nuisances, il semble évident que le projet tiendra compte de ses impacts.

Ce projet étant privé, la cave coopérative assurera elle-même la communication sur ce thème.

Tennis Club

Dans le cadre de la procédure actuellement en cours permettant de confier, à terme, la gestion du tennis club à un nouveau concessionnaire, les représentants d'associations font part de leur inquiétude concernant la mise à disposition de la salle du tennis club à l'occasion de différentes manifestations.

Dans le cadre du cahier des charges établi, il est précisé qu'un certain nombre de jours sera réservé par la Ville à cet effet.

* * *

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Président du Quartier,


Claude HAUTEFEUILLE